

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2023-055/PR/MENSUR accordant accréditation et renouvellement d'accréditations des formations de Licences, Licences Professionnelles et Master de l'Académie Arabe pour les Sciences Administratives, Financières et Bancaires.

n° 2023-055/PR/MENSUR

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE

Date de publication

8 mars 2023

Numéro JO

n° 5 du 15/03/2023

Date du numéro

15 mars 2023

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°215/AN/8/5ème L portant révision de la Constitution

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L portant révision de la Constitution

VU La Loi n°162/AN/12/6ème L portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

VU Le Décret n°2020-011/PR/MENSUR du 19 janvier 2020 fixant les conditions et modalités d'octroi aux établissements privés d'enseignement supérieur de l'accréditation des filières de formation et de son retrait

VU Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

VU L'Arrêté n°2022-107 du 28 août 2022 accordant changement de nom de l'Académie Arabe pour les Sciences Financières et Bancaires

SUR Proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est accordé à l'Académie Arabe pour les Sciences Administratives, Financières et Bancaires l'accréditation des formations suivantes

-
- Licence Management de la chaîne logistique-durée : 3 ans – Licence Logistique Maritime et Portuaire-durée : 3 ans
 - Licence Management des Transports-durée : 3 ans – Master Management de la chaîne logistique-durée : 2 ans –
 - Master Logistique Maritime et Portuaire-durée : 2ans – Master Information Technology (génie logiciel)-durée : 2 ans –
 - Master Information Technology (réseaux/sécurité)-durée : 2 ans – Master Management des Transports-durée : 2 ans

Article 2

Il est accordé à l'Académie Arabe pour les Sciences Administratives, Financières et Bancaires le renouvellement d'accréditation des formations suivantes

-
- Licence Information Technology (génie logiciel)-durée : 3 ans – Licence Information Technology (réseaux/sécurité)-durée : 3 ans – Master Comptabilité en français, anglais et arabe-durée : 2 ans – Master Gestion des Affaires en français, anglais et arabe-durée: 2 ans – Master Gestion Bancaire en français, anglais et arabe-durée : 2 ans

Article 3

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.
